

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

13093 Saint-Estève-Janson

AC1 Servitudes de protection des monuments historiques.

Articles L621-1 à L621-32 du code du patrimoine

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC1/17/818	DRAC PACA / UDAP 13	Grotte dite "de l'Escale"	Monument classé : Grotte dite de « l'Escale » au lieu-dit « L'Hubac » en bordure du chemin départemental N°66.M.H. du 10 Mars 1964.		10/03/1964

AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.

Code de la santé publique, Article L1321-2 modifié par la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006; Article R1321-13 modifié par Décret n°2007-49 du 11 janvier 2000; articles L1322-3 et suivants modifiés par la Loi n°2004-806 du 9 août 2004

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AS1/18/822	Agence Régionale de Santé - DD13	Captage du Vallon de l'Escale	Périmètres de protection des prélèvements d'eau réalisés dans le vallon de l'Escale destinés à l'alimentation en eau potable.	Arrêté préfectoral du 30 décembre 1991	30/12/1991

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I2 Servitudes relatives à l'utilisation de l'énergie des marées, des lacs et des cours d'eau en faveur des concessionnaires d'ouvrages déclarés d'utilité publique.

Article 4 de la Loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I2/19/820	Électricité de France Pôle Industrie	Canal EDF de ouvrage de Saint-Estève-Janson	Canal d'aménée EDF et chute de Saint-Estève Janson sur la Durance	Décrets des 12 juin 1963 et 12 mars 1964	12/03/1964

I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

Code de l'Urbanisme : articles L. 126-1 et R. 126-1. Code de l'Energie (articles L 323-1 et suivants).Loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée (loi abrogée sauf les articles 8 et 47).Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967. Décret n°70-492 du 11 juin 1970 modifié. Articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38 du Code de l'Environnement. Loi n°2000-108 du 10 février 2000 modifiée (applicable jusqu'à la parution de la partie réglementaire du Code de l'Energie)

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I4/3/1224	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne aérienne 225 000 volts Roquerousse - Saint-Estève	Ligne aérienne 225 000 volts Roquerousse - Saint-Estève		

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

I4/3/1315	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 400 KV 1er circuit Boutre - Tavel dérivation Tore Supra	Ligne 400 KV 1er circuit Boutre - Tavel dérivation Tore Supra
I4/3/1554	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 63 KV Gontard - Saint-Estève	Ligne 63 KV Gontard - Saint-Estève
I4/3/1567	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 63 KV Meyrargues - Saint-Estève	Ligne 63 KV Meyrargues - Saint-Estève
I4/3/1568	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 63 KV Pertuis - Saint-Estève	Ligne 63 KV Pertuis - Saint-Estève

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

14/3/1575	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 225 KV Saint-Estève - Sainte-Tulle	Ligne 225 KV Saint-Estève - Sainte-Tulle
14/3/1985	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 400 KV 2eme circuit Boutre - Plan d'Orgon	Ligne 400 KV 2eme circuit Boutre - Plan d'Orgon
14/3/1996	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Boutre - Sainte Tulle grille de liaison	hors tension servitude maintenue

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

Int1 Servitudes au voisinage des cimetières.

Article L2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
Int1/8/2338	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière de Saint Esteve Janson	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.	

PM1 Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles.

article L 562-1 et suivants du code de l'environnement

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PM1/14/1576	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme	PPR séismes et mouvements de terrain	PPR séismes et mouvements de terrain	Arrêté préfectoral du 24 novembre 1988	24/11/1988

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PM1/14/2765 Direction Départementale PPR Inondation
des Territoires et de la Mer
des Bouches-du-Rhône -
Service Urbanisme

PPR Inondation

05/11/2014